



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé  
et des services communautaires

École de psychologie

## PSYC6301

### SÉMINAIRE DE THÈSE

---

#### **Personne-référence : responsable des Études Supérieures du domaine particulier**

Recherche (actuellement Bradley Harding)  
Local: 511 pavillon Taillon  
Téléphone: 858-4201  
Courrier électronique:  
bradley.harding@umoncton.ca  
Disponibilité: selon le semestre

Clinique (actuellement LACHANCE-GRZELA, Mylène)  
Local : 588 pavillon Taillon  
Téléphone: 858-4787  
Courrier électronique : mylene.lachance-grzela@umoncton.ca  
Disponibilité: selon le semestre

---

#### DESCRIPTION DU COURS

L'élaboration et la mise en marche d'une proposition de thèse. Les étapes sont normalement les suivantes : définition de la problématique de la recherche à partir d'une recension des écrits dans le domaine proposé ; formulation des hypothèses ; le choix approprié de la méthode (sujets, instruments de mesure, procédure, considérations éthiques, entre autres) et l'analyse proposée des données. Cette démarche est individuelle et se fait sous la supervision du directeur ou de la directrice de thèse. Le tout est soumis au regard critique des pairs lors de la présentation publique du projet.

NOMBRE DE CREDITS : 3

#### OBJECTIFS

Développer un projet de recherche basé sur la littérature existante.

Établir un plan des activités (expériences, analyses, etc.) liées à la thèse.

Les objectifs spécifiques seront définis par le professeur au moment opportun.

#### MODALITES

Le séminaire de thèse est une activité obligatoire de première année. Normalement, il est tenu à la fin de la première année du programme. En préparation de la présentation orale, l'étudiante ou l'étudiant doit normalement rédiger un projet de thèse faisant état de la problématique, des hypothèses, ainsi que de la méthode et des analyses proposées. Le projet de thèse doit idéalement être remis au comité de thèse un mois avant la tenue du séminaire. Le séminaire doit obligatoirement prendre la forme d'une présentation publique du projet.

À l'exception des méta-analyses, les revues de la littérature ne constituent pas un travail acceptable pour la thèse.

Il est à noter que l'ampleur de la thèse de maîtrise est équivalente à celle de D.Psy.; un nombre analogue de crédits étant attribuées à chacune de ces deux thèses.

À la fin du séminaire, la présidente ou le président du CÉS attribue la note à l'étudiante ou l'étudiant selon le barème en vigueur dans les règlements universitaires.

## EVALUATION

Le comité de thèse évalue si le séminaire de thèse est un succès ou un insuccès et communique sa recommandation à la présidente ou au président du CÉS.

## RÈGLEMENT 28.12.3 SUR LE PLAGIAT ET LA FRAUDE

Attendu que l'Université de Moncton veut :

- a) s'assurer de l'honnêteté intellectuelle de ses étudiantes et de ses étudiants et les inciter à en faire preuve pendant leurs études et dans leur vie professionnelle, leur permettant d'éviter les conséquences néfastes de la malhonnêteté intellectuelle sur eux et sur les autres;
- b) remplir son engagement de mettre au service du public des diplômées et des diplômés dont l'expérience éducative a été authentique;
- c) prendre les mesures nécessaires à la réalisation de ses objectifs de formation tout en tenant compte des droits et des responsabilités de toutes les parties en cause;

l'Université de Moncton interdit à ses étudiantes et à ses étudiants de tricher, de plagier ou de faire preuve de malhonnêteté intellectuelle lors de toute épreuve de contrôle, peu importe sa forme. Pour prendre connaissance des détails concernant ce règlement : [http://www.umoncton.ca/repertoire/etudes\\_sup/reglements\\_28.htm#28.12.3](http://www.umoncton.ca/repertoire/etudes_sup/reglements_28.htm#28.12.3)

## LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la politique linguistique du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton (<http://www.umoncton.ca/clf/node/4>), la qualité du français écrit sera prise en compte lors de l'évaluation. Plus exactement, si les erreurs commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, le comité se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant de resoumettre son texte. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, le rapport sera considéré comme un insuccès.

## BESOINS PARTICULIERS

Les étudiantes et les étudiants qui ont un diagnostic et qui ont besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation sont les bienvenues dans ce cours. Afin que nous puissions collaborer dans la mise en place de celles-ci, je vous invite à me rencontrer afin de me remettre la lettre préparée par le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage précisant les mesures recommandées. Si vous n'avez pas cette lettre, vous pouvez communiquer avec le Service d'accès et de soutien à l'apprentissage en composant le 506-858-3794 ou en envoyant un courriel à [service.acces.umcm@umoncton.ca](mailto:service.acces.umcm@umoncton.ca).